
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
05 JUIN 2023 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1
Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4,
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5
Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

EST ABSENT AYANT JUSTIFIÉ SON ABSENCE :

Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 MAI 2023

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

5.1. *Correspondances reçues*

- 5.1.1 *The Monarch Butterfly Eclipse project*
- 5.1.2 *Gueulart en cavale*
- 5.1.3 *CDC, Assemblée Générale Annuelle*
- 5.1.4 *Opération Verre Vert (recyclage de bouteilles)*
- 5.1.5 *Nomination de la Bénévole Marie Myre*
- 5.1.6 *Ville d'Huntingdon, Frais FQM révision d'évaluation*

5.2. *Correspondances reçues provenant d'instances supérieures*

- 5.2.1 *Régie Intermunicipale Patinoire Régionale Huntingdon-États Financiers*
- 5.2.2 *Santé Publique-information Rage*
- 5.2.3 *Municipalité des Méchins, Résolution Retard transmission des E/F au MAMH*
- 5.2.4 *Cour du Québec, petites créances- Stéphane Gendron*

5.3. *Correspondance expédiée*

5.3.1 *Installation d'une barrière frontalière, résolution 2023-05-07*

5.4. *Projet de correspondance à expédier*

6. ADMINISTRATION

6.1. *Gestion des ressources humaines*

6.1.1 *Ressources humaines : engagement d'un chauffeur de déneigeuse pour la saison 2023-2024 aux conditions discutées.*

6.1.2 *Changement de fournisseur de carburants*

6.2. *Trésorerie*

6.2.1 *Liste des comptes payés via Accès D
List of Accès D web payments*

6.2.2 *Relevé mensuel des achats effectués sur la carte de crédit VISA
Monthly list of purchases on VISA credit card*

6.2.3 *Liste mensuelle des chèques signés par le directeur général uniquement
Monthly cheque list signed by the Director General only*

6.2.4 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)*

6.2.5 *Approbation des comptes à payer
Accounts payables approval*

6.2.6 *Liste des charges salariales
Monthly salaries list*

6.3. *Dépôt des rapports financiers*

6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 31 MAI 2023
Big picture of Municipality's finances as of May 31st 2023*

6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 31 MAI 2023
Receivable accounts list as of May 31st, 2023*

6.3.3 *Liste des arrérages au 31 MAI 2023
List of overdue taxes accounts as of May 31st, 2023*

6.3.4 *Dépôt de l'audit financier de l'année 2022
Filing of the financial audit for the year 2022*

6.3.5 *Résolution pour le renouvellement de la firme de vérificateurs comptables*

6.3.6 *Résolution pour affecter des excédents à l'entretien des cours d'eau verbalisés*

6.3.7 *Résolution pour affecter des excédents aux travaux de mise à niveau ou au remplacement de la déneigeuse*

6.3.8 *Résolution pour affecter des excédents aux élections municipales*

6.3.9 *Mandat à la firme LLG CPA, gestion des matières résiduelles 2022*

6.3.10 *Résolution PAVL, volet entretien du réseau local 2022*

6.4. *Suivis des services municipaux*

6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal
Municipal Inspector report*

6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau
Report of the office administrative assistant*

6.4.3 *Suivis de la direction générale
General Director follow-ups*

7. AVIS DE MOTION

7.1 *Règlement 486-06-2023 relatif à la démolition d'immeubles*

7.2 *Règlement 487-06-2023 modifiant et remplaçant certaines dispositions du règlement 444-07-2018.*

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 *Résolution travaux de ponceau sur le chemin Beaver, face au lot 4670855*

10.2 *Résolution achat de luminaires de rue, REPORTÉ À UNE PROCHAINE SÉANCE*

10.3 *Résolution travaux de soudure/réparation de la déneigeuse*

10.4 *Résolution travaux d'éclairage Parc Municipal*

10.5 *Résolution achat de pancartes (Sodom-Murchisson-place Coué)*

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1. *Sécurité publique*

13.2. *Sécurité civile*

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14.1 *Demande de financement, Concours photo Dundee 2023*

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

16.1 *Tarifs des droits et autres frais FQM Évaluation*

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-06-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2023

2023-06-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 01 MAI 2023 soit adopté avec les modifications mineures apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue

- 5.1.1 *The Monarch Butterfly Eclipse project*
- 5.1.2 *Gueulart en cavale*
- 5.1.3 *CDC, Assemblée Générale Annuelle*
- 5.1.4 *Opération Verre Vert (recyclage de bouteilles)*
- 5.1.5 *Nomination de la Bénévole Marie Myre*
- 5.1.6 *Ville d'Huntingdon, Frais FQM révision d'évaluation*

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

- 5.2.1 *Régie Intermunicipale Patinoire Régionale Huntingdon-États Financiers*
- 5.2.2 *Santé Publique-information Rage*
- 5.2.3 *Municipalité des Méchins, Résolution Retard transmission des E/F au MAMH*
- 5.2.4 *Cour du Québec, petites créances- Stéphane Gendron*

5.3. Correspondance expédiée

- 5.3.1 *Installation d'une barrière frontalière, résolution 2023-05-07*

5.4. Projet de correspondance à expédier

6. ADMINISTRATION

6.1. Gestion des ressources humaines

6.1.1 Ressources humaines : engagement d'un chauffeur de déneigeuse pour la saison 2023-2024 aux conditions discutées.

ATTENDU QUE le code de la sécurité routière du MTQ exige un chauffeur secondaire pour la déneigeuse ;

ATTENDU QU'un candidat avec expérience sérieuse a sollicité ce poste

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-03

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER le Directeur Général à procéder à l'embauche du dit chauffeur aux conditions entendues lors de l'entrevue d'embauche, le tout dans un contrat à être signé entre les partis.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.1.2 Changement de fournisseur de carburants

ATTENDU QUE la municipalité utilise différents carburants pour l'usage de ces véhicules;

ATTENDU QUE la municipalité utilise également du carburant pour le chauffage des bâtisses du 3296 et 3307 montée Smallman ;

ATTENDU QUE le fournisseur actuel n'a pas répondu aux attentes en termes de services et de tarification ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de services très compétitive de la part d'une entreprise locale reconnue ;

ATTENDU QUE la municipalité désire encourager les entreprises locales tout en améliorant ses performances financières ;

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-04

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER le Directeur Général à procéder au changement de fournisseur pour la distribution des carburants.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.6 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2023-06-05

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Les achats effectués sur la carte de crédit VISA : - **0 \$**
- Les comptes payés par chèques signés par le dir. Général uniquement : **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **37 044.85\$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **92 479.16 \$**
- Les charges salariales : **10 369.21 \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2023-06-06

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 MAI 2023, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **261 426.48 \$**
- Liste des arrérages : **61 668.70 \$ (solde) – 4 095.91 (intérêt) \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.4 Dépôt de l'audit financier de l'année 2022

ATTENDU que le rapport financier de la municipalité pour l'année 2022 a été préparé par la firme LLG CPA Inc.

ATTENDU que la vérificatrice Sophie Lefort a présenté l'audit financier 2022 de la municipalité, aux membres du conseil municipal ainsi qu'au Directeur Général ;

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-07

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'ACCEPTER le dépôt de l'audit financier de l'année 2022 à la suite des explications de la vérificatrice financière de la firme LLG CPA Inc.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.5 Renouvellement du contrat de la firme de vérification financière pour 2023

ATTENDU QUE la firme LLG CPA Inc. a déposé les états financiers de la municipalité durant les trois dernières années ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Dundee est satisfait du travail professionnel de la firme LLG CPA Inc.

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-08

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE RENOUVELLER le contrat pour la vérification et la production des états financiers 2023 avec la firme LLG CPA Inc.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.6 résolution pour affecter des excédents à l'entretien des cours d'eau verbalisés

ATTENDU QUE la firme LLG CPA Inc. a déposé les états financiers de la municipalité durant les trois dernières années ;

ATTENDU QUE la municipalité a taxé les citoyens dans le but de créer des excédents affecté pour l'entretien des cours d'eau verbalisés ;

ATTENDU QUE la municipalité désire transférer les sommes taxées vers cet excédent affecté ;

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-09

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AFFECTER les excédents, à compter de l'année 2022 à l'entretien des cours d'eau verbalisés au poste excédent affecté d'un montant de 150 000.00\$ annuellement ;

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.7 Résolution pour affecter des excédents aux travaux de mise à niveau ou au remplacement de la déneigeuse

ATTENDU QUE la firme LLG CPA Inc. a déposé les états financiers de la municipalité durant les trois dernières années ;

ATTENDU QUE la municipalité a taxé les citoyens dans le but de créer des excédents affectés pour des travaux de mise à niveau ou au remplacement de la déneigeuse;

ATTENDU QUE la municipalité désire transférer les sommes taxées vers cet excédent affecté ;

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AFFECTER les excédents, à compter de 2022 à la mise à niveau ou au remplacement de la déneigeuse au poste excédent affecté d'un montant de 10 000.00\$ annuellement.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.8 Résolution pour affecter des excédents aux élections municipales de 2024

ATTENDU QUE la firme LLG CPA Inc. a déposé les états financiers de la municipalité durant les trois dernières années ;

ATTENDU QUE la municipalité a taxé les citoyens dans le but de créer des excédents affectés pour les élections municipales de 2024;

ATTENDU QUE la municipalité désire transférer les sommes taxées vers cet excédent affecté ;

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-11

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AFFECTER les excédents, à compter de 2023 au poste excédent affecté d'un montant de 4 000.00\$ annuellement.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.9 Mandat à la firme LLG CPA, gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre à Recyc-Québec des renseignements concernant la collecte, le transport et le tri des ordures et des matières recyclables pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'appuie sur ces données afin de déterminer le montant de compensation qui sera versé à la municipalité dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit compléter un formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclable pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-12

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER la firme LLG CPA afin de compléter le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'année 2022, à la suite de son travail de vérification.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.10 PAVL, volet entretien du réseau local 2022

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière d'aide à la voirie local (PAVL) volet entretien des routes pour 2022

ATTENDU QU'un montant de 152 871\$ a été reçu pour l'entretien des routes admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation d'effectuer sa reddition de comptes à l'intérieur de son rapport financier;

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-13

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE CONFIRMER QUE l'aide financière a été utilisée et d'intégrer cette information dans le rapport financier se terminant le 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2023-06-14

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de MAI 2023, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

7.1 Règlement 486-06-2023 relatif à la démolition d'immeubles

7.2 Règlement 487-06-2023 modifiant et remplaçant certaines dispositions du règlement 444-07-2018.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Résolution travaux de ponceau sur le chemin Beaver, face au lot 4670855

Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4 se retire de la salle et ne participe pas aux délibérations ni au vote.

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement d'un ponceau sur le chemin Beaver;

ATTENDU QUE l'ingénieur qui a été mandaté pour réaliser une étude et des recommandations a déposé le tout le 24 mai 2023;

ATTENDU QUE la municipalité a analysé ledit rapport par le truchement de son Directeur Général et de son Inspecteur Municipal;

ATTENDU QUE l'administration recommande d'opter pour l'option 1; au montant estimé de 17 613.50\$;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-15

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AUTORISER l'ingénieur à demander des soumissions pour réaliser ces travaux; de Drainage sur le chemin Beaver face au lot 4670855

Et d'inclure ces montants dans le cadre du programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents de vive voix

Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4 réintègre la salle suite aux délibérations et au vote.

10.2 Résolution achat de luminaires de rue, REPORTÉ À UNE PROCHAINE SÉANCE

10.3 Résolution travaux de soudure-réparation de la déneigeuse

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la réparation et à l'entretien préventif de la déneigeuse ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de l'atelier de soudure McKellar au montant total de 3 294.03\$

ATTENDU QUE la municipalité estime que cette soumission est très inférieure au coût de remplacement de l'équipement ;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-16

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'OCTROYER le contrat de soudure réparation à la compagnie Atelier McKellar au montant de 3 294.03\$

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.4 Résolution travaux d'éclairage Parc Municipal

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement d'une partie de l'éclairage du Parc Municipal, tel que prévu au projet initial;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission conforme de la compagnie Lewis Murphy électrique au montant total de 5 438.97\$

ATTENDU QUE cette soumission est conforme au projet initial

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-17

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'OCTROYER le contrat pour réaliser ces travaux d'éclairage du Parc Municipal à la compagnie Lewis Murphy électrique au montant total de 5 438.97\$

Et d'inclure ces montants dans le cadre du programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.5 Résolution achat de pancartes de rues (Sodom-Murchisson-Place Coué)

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement de pancartes de rues

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission conforme de la compagnie MDI au montant de 5 288.67\$

ATTENDU QUE cette soumission est conforme aux spécifications données pour le remplacement des dites pancartes;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

2023-06-18

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'OCTROYER le contrat pour réaliser ces trois pancartes de rues à la compagnie MDI au montant total de 5 438.97\$

Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6 vote contre

Adoptée à la majorité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1. Sécurité publique

13.2. Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14.1 Demande de financement Concours de photos Dundee2023

La mairesse informe le conseil que le citoyen Jean Lachance présidera la troisième édition du concours de photos élaboré dans le cadre du budget participatif du Canton. Elle rappelle à tous la grande popularité des deux premières éditions et les améliorations apportées pour cette nouvelle édition.

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-19

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'OCTROYER un budget de 450\$ pour l'édition 2023 de Dundee en photos élaboré dans le cadre du budget participatif 2023

Adoptée à l'unanimité de vive voix

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

16.1 Tarifs des droits et autres frais FQM Évaluation

Considérant que conformément à l'article 129 de la Loi sur la fiscalité municipale, (LFM) un contribuable qui désire faire une demande de révision de sa nouvelle évaluation peut en faire la demande en utilisant le formulaire prescrit par le règlement adopté en vertu du paragraphe 2° de l'article 263, et qu'à cet effet, le formulaire est disponible en s'adressant à la M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent;

Considérant que conformément à l'article 135 de la Loi sur la fiscalité municipale, (LFM) la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par l'organisme en vertu de l'article 263.2 doit être jointe à la formule, à défaut de quoi la demande est réputée ne pas avoir été déposée.

Considérant que conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, (LFM) tout organisme municipal responsable de l'évaluation peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision auprès de lui ou d'une municipalité locale à l'égard de laquelle il a compétence et pour prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme, lequel peut prévoir des catégories de demandes. Il doit alors, dans ce règlement, déterminer les modes de paiement de cette somme qui doivent inclure le paiement électronique.

Et que la somme à verser pour une unité d'évaluation ou un établissement d'entreprise en vertu d'un règlement prévu au premier alinéa ne peut dépasser celle qui, pour cette même unité ou ce même établissement, devrait être versée en même temps que le dépôt d'une requête devant le Tribunal en vertu du règlement pris en application de l'article 92 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3).

Et que le pouvoir prévu au premier alinéa de l'article 263.2 remplace, en cette matière, le pouvoir général de l'organisme de financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification.

Considérant que sur le territoire du Haut-Saint-Laurent, tel qu'indiquée sur l'avis d'évaluation, toute demande de révision doit être accompagné de la somme prescrite par le règlement numéro 99-97 de la MRC le Haut-Saint-Laurent qui a la compétence en matière d'évaluation et que la somme prescrite au dit règlement est payable par chèque fait à l'ordre de la M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ :

2023-06-20

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

Que la Municipalité du Canton de Dundee demande au conseil des maires du Haut-Saint-Laurent de faire une analyse des coûts de la FQM Évaluation pour les services facturables « à la carte » lors des demandes de révisions d'évaluation considérant les sommes pouvant être demandées conformément à la loi et qui devraient être facturables par la MRC du Haut-Saint-Laurent, soit :

J-3, r. 3.2 - Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec

Pour un recours portant notamment sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle de la valeur foncière:

a) 86,20 \$, lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$;

- b) 344,70 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
- c) 574,50 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
- d) 1 149,25 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2023-06-21

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 22h05

Adoptée à l'unanimité de vive voix

*Linda Gagnon,
Maire*

*Marc Michot
Directeur général*